



Aide à la protection de ma marque sur internet

Par **Rosy35**, le **25/07/2022** à **11:37**

Bonjour, Je suis une jeune entrepreneuse, je fais de la vente en ligne depuis moins d'un an. J'ai créé ma marque que j'ai déposée auprès de l'INPI. Aujourd'hui, j'ai reçu un mail venant d'un département d'enregistrement des domaines asiatique en Chine m'indiquant qu'il y a une entreprise qui aurait fait une demande d'enregistrement du nom de mon entreprise comme marque internet avec certains noms de domaines. Elle voudrait savoir si j'ai autorisé cette entreprise à procéder à une telle demande. Tout en sachant que l'initiative ne vient pas de moi. J'ai également réservé deux noms de domaine le ".fr" et le ".com" (que j'utilise notamment). Je voudrais savoir que dois-je répondre à cette compagnie? Pensez-vous que j'ai un moyen quelconque de m'opposer à cette demande en sachant que ma marque n'est protégée qu'en France? Je vous remercie par avance pour vos conseils.